

## **Message royal aux participants à la 32<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Excellence, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,

Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable, à l'occasion de la tenue au Royaume du Maroc de la 32<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de souhaiter la bienvenue à toutes les participantes et tous les participants représentant les sections parlementaires membres de votre Assemblée, et l'Organisation internationale de la Francophonie. Notre voeu est de voir les travaux de cette Session couronnés par des résolutions et des recommandations à la mesure des missions que vous menez pour approfondir les liens de coopération et de solidarité entre les parlements membres, et pour servir les causes de la paix et de la sécurité dans le monde.

Mais Je tiens tout d'abord à saluer le rôle efficient et remarquable que votre Assemblée joue en tant que force de proposition et espace de concertation et de dialogue, aux côtés d'autres organisations parlementaires internationales, régionales et continentales, dans le domaine de la diplomatie parlementaire, en vue de favoriser la dissémination des valeurs démocratiques, de conforter l'ancrage des droits de l'Homme et d'assurer une meilleure participation de la femme à la vie politique. Les efforts diplomatiques cohérents et harmonieux que vous déployez sont, à n'en pas douter, autant de jalons que vous posez pour donner un contenu concret à la solidarité entre les peuples et au dialogue entre les cultures et les civilisations, ainsi que pour promouvoir les échanges d'expériences dans les domaines de l'éducation, de la formation, des technologies de l'information et de la communication, et favoriser le développement multidimensionnel intégré de nos sociétés.

Mesdames, Messieurs,

Que vous ayez fait de "la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles et de la diversité linguistique" le thème principal de la présente Session, voilà un choix qui est éminemment important au regard de la conjoncture que traverse le monde et des défis majeurs qui interpellent l'humanité en ce début de troisième millénaire. Cette question constitue, en effet, un préalable fondamental et un facteur déterminant pour renforcer la tolérance et le dialogue entre les Nations et pour conforter l'esprit d'ouverture et de coexistence dans un climat de confiance et d'entente. Car il s'agit, en définitive, de consolider la paix et la sécurité internationales, en combattant, parallèlement, toutes les velléités de fanatisme et d'ostracisme visant à alimenter ce que l'on peut appeler le conflit des ignorances. En effet, les grandes civilisations n'ont pu évoluer, se développer et prospérer qu'en s'ouvrant les unes sur les autres et en tirant parti de leurs réalisations communes.

Aussi devons-nous nous attacher, en particulier, à préserver ce patrimoine culturel humain, pluriel et varié, que nous avons en partage, et qui stimule la création et l'innovation, d'où la nécessité de repousser les velléités hégémoniques dans le domaine de la culture, en veillant notamment sur la diversité culturelle qui constitue un des enjeux majeurs de notre époque, et en encourageant toutes les initiatives ciblées et résolues entreprises en la matière.

Culture et langue étant organiquement liées, le plurilinguisme est, pensons-nous, un passage obligé pour que le dialogue s'installe entre les peuples, et que l'esprit s'ouvre sur de plus vastes horizons.

C'est sur cette voie de la pluralité que le Royaume du Maroc a choisi d'inscrire ses différentes politiques en la matière, option somme toute naturelle quand on sait que c'est un pays pétri d'histoire, dont la culture nationale, riche de ses multiples affluents, s'est forgée à la faveur d'un brassage heureux de ses composantes arabe, amazighe, saharienne, africaine et andalouse, tout en restant ouverte sur les diverses cultures méditerranéennes.

La diversité culturelle, tant au niveau national qu'international, a toujours été source d'enrichissement pour le Royaume. C'est pourquoi nous avons veillé, à travers nos politiques nationales en matière de culture, d'éducation et d'enseignement, aussi bien qu'au niveau de notre politique de régionalisation, à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la préservation de la diversité culturelle du Royaume, notamment en encourageant l'apprentissage des langues étrangères à un âge précoce et en appelant à la sauvegarde des cultures et des traditions locales, dans toutes leurs manifestations orales, écrites et matérielles.

Aussi était-il naturel pour nous de saluer la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui est en cours de finalisation avant l'adoption des mesures nécessaires en vue de sa ratification par le Royaume du Maroc.

Mesdames, Messieurs,

Engagé avec ardeur et enthousiasme dans les grands chantiers de la réforme et de la modernisation, en parfait accord avec les valeurs communes et les idéaux qui animent notre communauté francophone, le Maroc s'emploie inlassablement à réaliser ses objectifs de développement durable et à consolider la démocratie et la promotion des droits de l'Homme, notamment à travers la mise en chantier de l'Initiative nationale pour le Développement humain. Le Royaume s'efforce, toujours dans cette optique, de clore définitivement les dossiers du passé, en veillant au suivi et à la mise en œuvre des recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation. Parallèlement, il s'efforce de consolider le rôle de la femme dans le domaine politique et l'aider à exercer la plénitude de ses droits, adoptant, à cet effet, le Code de la Famille, amendant le Code de la Nationalité et œuvrant à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. Par ailleurs, le Maroc n'a ménagé aucun effort pour matérialiser sa volonté de coopérer à l'échelle internationale, s'associant pour cela aux opérations de maintien de la paix dans le monde, convaincu qu'il est de la nécessité de régler les conflits par des voies pacifiques. A cet égard, Nous entendons continuer à œuvrer de bonne foi pour trouver une solution politique négociée et définitive au conflit artificiel suscité autour de notre intégrité territoriale, fondée sur une proposition d'octroi d'un statut d'autonomie à nos provinces sahariennes, dans le cadre de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

Mesdames, Messieurs,

En vous souhaitant à nouveau la bienvenue, Nous tenons à vous remercier d'avoir choisi le Maroc et sa capitale, Rabat, pour la tenue de votre session annuelle, et également à vous assurer de tout Notre soutien pour la mise en œuvre de vos programmes d'action, d'autant que Nous mesurons le rôle éminemment important que joue votre Assemblée pour le renforcement de la contribution parlementaire et de la participation populaire à l'édification d'un monde plus sûr, plus équilibré, plus équitable et imprégné des valeurs de tolérance et de coexistence.

Nous sommes convaincu que vos travaux seront couronnés de succès, au regard de l'expérience et du savoir-faire qui sont les vôtres, de la qualité des délégations de haut niveau qui participent à cette session, et du rôle agissant et influent qui revient à votre Assemblée. Ce sont là autant de facteurs qui devraient contribuer à la protection et la promotion de la diversité culturelle et linguistique, et à l'enrichissement de la civilisation humaine.

Wassalamou alaikoum wa rahmatoullahi wabarakatouh".